

Travailleurs migrants dans les pays du Golfe

Bien que conçue comme temporaire, la présence des étrangers ne s'avère nullement provisoire et leur poids démographique croissant ne va pas sans susciter certaines tensions.

Claire Beaugrand

A lors que leur présence a toujours été conçue comme provisoire et temporaire, les migrants dans les six pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) constituent un élément fondamental et durable de ces sociétés, de sorte que les gouvernements oscillent à l'heure actuelle entre politiques de réduction de leur nombre pour inverser le « déséquilibre démographique » et politiques visant à réinventer des modèles sociétaux où la célébration de la diversité l'emporte trompeusement sur l'importance du critère de nationalité.

Une présence ancienne, numériquement massive et invisibilisée

Longtemps parents pauvres et à la périphérie des mondes arabe et indien, les futurs États du Golfe, relativement peu peuplés, ont vu leur destin changer avec l'exploitation des richesses pétrolières et gazières de leur sous-sol, d'abord découvertes au Bahreïn (1932), puis au Koweït et en Arabie saoudite (1938), au Qatar (1947), et quelques 30 années plus tard aux Émirats arabes unis et en Oman (1962 et 1967 respectivement). Les moyens financiers colossaux qu'ils ont tirés de l'exportation des hydrocarbures leur ont permis de lancer d'ambitieux programmes de développement des structures étatiques et infrastructurelles, que leurs populations, peu nombreuses, ne pouvaient à elles seules réaliser. De sorte que, souvent avant même d'accéder à l'indépendance, ces pays ont eu recours à l'emploi d'une main d'œuvre étrangère, qui, à terme, devait être remplacée par la population locale lorsqu'elle serait suffisamment nombreuse et qualifiée. Pays précurseur, le Bahreïn connaît dès les années trente, en plus des cadres et conseillers occidentaux dans l'industrie pétrolière, un afflux de travailleurs migrants venus des Indes britanniques et d'Oman, ce qui suscite les premières tensions avec les travailleurs locaux, alors relégués aux emplois les plus pénibles et les moins bien payés. Les autres pays du Golfe exportent bientôt leurs premiers barils de

brut (en 1939 en Arabie saoudite, 1946 au Koweït, 1949 au Qatar, 1963 à Abou Dhabi, 1967 à Oman et 1969 à Dubaï), dont les revenus redoublent au lendemain du premier choc pétrolier : les effectifs de travailleurs migrants croissent, en conséquence, exponentiellement pour atteindre dans les six pays 1,4 million en 1975.

À cette date, l'origine des migrants est largement diversifiée. Le sous-continent indien, avec lequel le Golfe entretient des liens anciens du fait des routes commerciales maritimes vers l'Asie, constitue un premier pourvoyeur majeur de migrants. Ces derniers occupent des fonctions de cols blancs autant que de manœuvres – auxquels s'ajoutent graduellement les travailleurs non qualifiés venus du Sri Lanka, du Bangladesh ou du Népal et les employés domestiques des Philippines ou d'Indonésie. Deuxièmement, et dans un contexte de nationalisme arabe triomphant, les pays arabes voisins fournissent aussi de larges contingents, des travailleurs yéménites et soudanais, aux instituteurs égyptiens, en passant par les médecins, ingénieurs et comptables libanais ou palestiniens – le recrutement de catégories professionnelles se faisant souvent sur des bases nationales. En outre, si ces flux répondent à des besoins, ils sont aussi la résultante de conflits et de crises politiques qui agitent la région, en particulier les guerres israélo-arabes et la guerre civile libanaise. Le Koweït se distingue plus particulièrement en devenant la patrie d'exil de centaines de milliers de Palestiniens, en particulier au lendemain de la guerre de 1967 : aux besoins en main d'œuvre qualifiée d'un émirat en plein essor économique répond alors une offre palestinienne éduquée et déracinée, qui formera le gros des cadres des secteurs publics et privés et jouera aussi un rôle politique, à l'image de Yasser Arafat, qui y émigre comme ingénieur en travaux publics et y cofonde le Fatah en 1959. C'est, entre autres, pour éviter que les idées politiques potentiellement subversives des travailleurs étrangers ne se propagent, que la préférence est peu à peu accordée aux travailleurs asiatiques considérés comme moins chers, plus flexibles mais aussi politiquement inoffensifs. Ainsi, à la veille du contrechoc pétrolier de 1986, les mi-



Un travailleur immigré revient des prières de l'après-midi pendant les dernières étapes de la construction de la mosquée Sheikh Zayed à Abu Dhabi. / DAVID COW-LARD / PHOTOGRAPHIE DE CONSTRUCTION / AVALON / GETTY IMAGES

grants asiatiques dépassent en nombre absolu les migrants arabes. Cette évolution se retrouve encore aujourd'hui dans la composition des populations étrangères des différents pays du Golfe en fonction de l'ancienneté de l'exploitation de leur sous-sol et de leur position géographique : ainsi le Koweït accueille enco-

re un tiers des travailleurs arabes là où Oman n'en compte pas plus de 4 %.

Numériquement, de toutes les communautés de migrants dans les pétromonarchies du Golfe, les Indiens sont aujourd'hui les plus nombreux et comptent près de sept millions de personnes, suivis par les Bangladais (3,3 millions), les Pakistanais (3,2 millions), les Égyptiens (2,4 millions), les Indonésiens (1,7 million), les Philippins (1,6 million), les Népalais (1,3 million), les Sri-Lankais (1,1 million), les Yéménites (un million), les Soudanais (650 000), les Jordaniens (550 000), les Libanais (330 000) et les Palestiniens (230 000). Au total, la croissance du nombre d'étrangers a conduit à une situation où ils représentent aujourd'hui la moitié de la population des pays du Golfe dans leur ensemble et, dans des estimations largement conservatrices, plus d'un tiers des habitants en Arabie saoudite, 44 % à Oman, 55 % au Bahreïn, 70 % au Koweït, 88 % au Qatar et aux Émirats arabes unis, avec un record mondial absolu dans la ville-monde de Dubaï. Dans ces deux derniers pays, les effectifs de nationaux sont d'ailleurs dépassés par ceux d'autres nationalités, Indiens, Pakistanais voire Népalais. Cette population de migrants est composée principalement de travailleurs venus sans leur famille puisque le regroupement familial est conditionné à des critères de niveau de salaire. Les étrangers sont donc surreprésentés dans la population active, et plus encore dans le secteur privé. Ainsi, ils représentent les deux tiers des employés du secteur privé en Arabie saoudite et pas moins de 99,5 % de ceux des Émirats arabes unis. De l'énergie aux transports, de la distribution d'eau aux services de restauration, la plupart des secteurs économiques dépendent de l'import de main-d'œuvre étrangère, avec une concentration particulièrement forte dans les secteurs de la construction, du commerce et des emplois domestiques.

Si massive soit-elle, cette présence étrangère n'est pourtant que partiellement visible : les employés domestiques sont cantonnés aux domiciles de leurs employeurs tandis que manœuvres et ouvriers sont bien souvent logés dans des cités dortoirs périphériques ou extérieures aux villes, dont ils n'en sortent que pour re-

Population totale et pourcentage de nationaux et non-nationaux dans les pays du CCG-2017-2018

Pays (date)	Population Totale	Nationaux	Étrangers	% nationaux	% non nationaux
Bahreïn (mi-2017)	1 501 116	677 506	823 610	45,1	54,9
Koweït (Nov. 2018)	4 640 415	1 398 952	3 241 463	30,1	69,8
Oman (Nov. 2018)	4 656 133	2 606 585	2 049 548	56,0	44,0
Qatar (oct. 2018)	2 743 932	348 479 ²	2 395 453 ³	12,7 ¹	87,3 ¹
Arabie saoudite (mi-2018)	33 413 660	20 768 627	12 645 033	62,2	37,8
EAU (fin 2016)	9 121 176	1 153 576 ²	7 967 600 ²	12,6 ³	87,4 ³
Total ⁴	56 076 432	26 953 725	29 122 707	48,1	51,9

¹ Ratio calculé sur la base des données disponibles pour 2015.

² Estimations du Gulf Labour Market and Migration.

³ Ratio calculé sur la base des estimations de la population émirienne.

⁴ Le total fournit la somme et le ratio de la population à différentes dates. Ce n'est pas exactement la population totale à tout ces dates.

Source : Instituts nationaux de statistique et calculs du Gulf Labour Market and Migration sur les données des INS.

joindre les zones industrielles ou les chantiers de construction qui les emploient où les conditions de travail sont d'autant plus rudes que le climat est éprouvant. Dans *Temporary Cities : Resisting Transience in Arabia* (2019), Yasser ElSheshtawy montre comment le caractère provisoire et temporaire de la présence des migrants dans le Golfe les empêche de s'approprier la ville dans laquelle ils sont résidents quelle que soit l'ancienneté de leur établissement. En revanche, si provisoire soit-elle, cette présence de travailleurs étrangers donne un moyen de pression considérable aux pays du Golfe dans leurs relations diplomatiques avec les pays exportateurs de main-d'œuvre : en effet, le flux de remises d'épargne des migrants du Golfe s'élève à une centaine de milliards de dollars par an, soit entre un cinquième et un quart de la totalité du total mondial – l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis se classant, respectivement, au deuxième et troisième rang mondial, derrière les États-Unis –, et compte pour une part vitale des PIB de pays comme la Jordanie, l'Égypte, le Népal ou le Bangladesh. La très grande vulnérabilité de ces migrants « temporaires » pris dans un jeu diplomatique les dépassant, s'est manifestée dans toute son ampleur lors de la seconde guerre du Golfe, lorsque, de façon subite, la majeure partie de la communauté palestinienne a été chassée du Koweït et de nombreux travailleurs yéménites de l'Arabie saoudite, en raison des positions diplomatiques de leur pays favorables à Saddam Hussein. Ces expulsions sont un rappel à la réalité de leur statut temporaire quelle que soit, paradoxalement, l'ancienneté de leur présence.

Les ressorts du caractère temporaire : impossible naturalisation et garant obligatoire

Les outils juridiques qui rendent la présence des migrants dans le Golfe temporaire, et qui permettent de conditionner l'esprit des résidents étrangers pour qu'ils se pensent comme tels, sont de

deux ordres. Il y a, d'abord, l'absence notoire de perspectives de naturalisation dans les pays d'accueil, du fait des privilèges matériels attachés à la nationalité (accès privilégié à des emplois publics et au logement, allocations familiales, gratuité de l'enseignement et des soins de santé) mais aussi du contrôle exercé plus facilement sur un corps politique limité en nombre. À l'exception du Bahreïn où les conditions de naturalisation sont restées discrétionnaires, mais rendues plus souples pour des raisons politiques d'équilibre confessionnel, les pays du Golfe sont connus pour n'octroyer la nationalité que par la filiation paternelle et la naturalisation que par le fait du prince, dans le cas d'étrangers proches des gouvernants. Dans ces conditions, les travailleurs étrangers, quel que soit leur statut socio-professionnel, ont peine à projeter leur avenir à long terme dans les pays où ils résident. La présence d'apatrides, après trois générations à s'efforcer de faire valoir leur droit à la nationalité, vient rappeler cette amère réalité.

Deuxièmement, la présence des travailleurs migrants est encadrée par un système spécifique de *Kafala* (littéralement « garantie », parfois traduit en anglais par *sponsorship*), selon lequel les droits de travail et de résidence de chaque migrant dépendent d'un garant (*kafil*), qui est normalement son employeur – que ce soit un national du pays d'accueil ou une entreprise ou institution qui y est légalement implantée. La *Kafala* a ainsi permis aux États du Golfe de privatiser, en la déléguant à leurs citoyens, la gestion des flux d'étrangers sur leur territoire. Là encore, lier le permis de résidence au permis de travail, souvent sur la base d'un contrat à durée limitée, façonne l'horizon temporel des migrants pour les persuader de leur présence provisoire.

Ce système destiné à établir un contrôle rapproché et personnel des entrées de migrants, a donné lieu à des abus du fait de la dépendance presque totale des migrants face à leurs garants (incapables de changer

d'employeur ou de quitter le pays sans l'accord de ce dernier). Il a aussi été détourné de son but initial, à commencer par l'illusion du caractère temporaire des migrants : en effet, le recours aux contrats à durée limitée induit des coûts économiques dans la mesure où les employeurs ont bien souvent plus intérêt à conserver des employés dont ils ont financé la venue, qu'ils ont formés et en lesquels ils ont confiance, qu'à les voir repartir vers leurs pays d'origine. En conséquence, la présence de certains étrangers est devenue si ancienne que l'on parle de la deuxième voire de la troisième génération de migrants établis dans le Golfe. En outre, le système de la *Kafala* a été perverti par la logique rentière de certains garants qui profitent de leur droit d'importer des travailleurs étrangers pour faire venir des migrants dont ils n'ont nul besoin, dans le seul but de les sous-traiter à d'autres, moyennant rétribution.

Tous les pays du Golfe ont tâché de réformer ce système, dans un sens en principe plus favorable aux travailleurs migrants, mais ils se sont souvent heurtés aux intérêts économiques du secteur privé qui profite de cette main-d'œuvre bon marché. En 2009, par exemple, le Bahreïn a annoncé son intention de renchérir le coût des travailleurs migrants pour le rendre comparable à celui des nationaux et d'autoriser le changement d'employeur sans autorisation préalable ; mais cette réforme a été suspendue en avril 2011 et n'a jamais été mise en œuvre. Les Émirats arabes unis ont, à leur tour, passé une série de réformes entre 2009 à 2012 pour garantir aux travailleurs migrants un certain nombre de droits (comme le paiement de leurs salaires) ainsi que la possibilité de changer d'employeurs – toujours conditionnée au non-respect du contrat de travail par ces derniers. À cette même fin de faciliter la mobilité entre emplois, le Koweït a créé en mai 2013 une autorité publique des affaires du travail, alors que le Qatar, sous pression internationale du fait de l'organisation de la coupe du monde de football de 2022, a adopté en décembre 2016 une réforme améliorant les droits et la protection des migrants – réforme critiquée pour avoir maintenu l'obligation d'obtenir de l'employeur la permission d'en changer ou de quitter le pays.

De fait, après plusieurs décennies, la présence des étrangers ne s'avère nullement provisoire et leur poids démographique croissant ne va pas sans susciter des tensions. D'une part, elle suscite un sentiment diffus d'inquiétude identitaire de la part de populations nationales devenues parfois minoritaires dans leurs propres pays et confrontées à l'usage massif de langues étrangères et particulièrement de l'anglais. D'autre part, si les populations nationales ne pouvaient, au début des ères pétrolières, satisfaire les besoins en main-d'œuvre des marchés du travail, celles-ci ont depuis lors fortement crû et se retrouvent désormais confrontées à des taux de chômage élevés, en particulier parmi les jeunes, souvent diplômés, ainsi qu'à une situa-

tion de concurrence avec les travailleurs étrangers sur les marchés du travail. Cela concerne en particulier l'Arabie saoudite, Oman et le Bahreïn qui n'ont plus les moyens budgétaires de financer le généreux État-providence des années fastes du passé et d'offrir aux nationaux des postes bien rémunérés et parfois fictifs dans la fonction publique, comme c'est encore le cas aujourd'hui au Koweït, au Qatar et aux Émirats arabes unis.

Cette situation a motivé, dans tous les pays, la mise en œuvre de politiques de « nationalisation » partielle des emplois – et en particulier, tâche extrêmement ardue, des emplois du secteur privé. Le Sultanat d'Oman s'est montré précurseur en la matière en lançant sa politique d'« omanisation » dès 1994, sans que les résultats ne soient toujours très probants. L'Arabie saoudite, quant à elle, a restreint, à partir de 2004, les délivrances de visas de travail, marquant une reprise en main, par l'État, de la gestion des flux migratoires, puis a mis en œuvre, à partir de 2011 le programme *Nitaqat* de « saoudisation des emplois », qui fait obligation aux entreprises saoudiennes de plus de 10 salariés d'employer un pourcentage fixe de nationaux, sous peine de se voir imposer une sanction financière. Ces réformes se sont accompagnées en 2013, d'une campagne massive de contrôle de la situation des migrants présents dans le Royaume et du renvoi vers leurs pays d'origine d'environ un million d'entre eux, en situation irrégulière, sur les neuf millions d'étrangers que compte le pays. Enfin l'imposition d'une taxe mensuelle sur les permis de résidence de dépendants à compter de juillet 2017 a contribué à la détérioration de la situation des étrangers dans le Royaume et en particulier à la désaffection des communautés d'établissement ancien, comme les Palestiniens.

Dans le contexte actuel, deux stratégies sont décelables qui ne tiennent pas nécessairement au niveau de richesse, mais plus encore à l'histoire ou au processus spécifique de construction nationale : alors qu'en Arabie saoudite et au Koweït, l'objectif affiché d'une réduction des étrangers et d'un retour à une « équilibre démographique » est très clair, aux Émirats arabes unis, au Qatar où la tendance démographique est impossible à inverser, ou au Bahreïn, l'accent est mis sur la célébration de la diversité, d'un nationalisme déconnecté de la nationalité ou d'un civisme basé sur le bonheur matériel et l'épanouissement individuels comme nouveau modèle de société post-nationale. ■